



53 véhicules électriques en Mayenne

Le Conseil départemental se dote de 53 véhicules électriques. Le plan de déplacement de l'administration départementale (PDAD) adopté le 1er octobre 2018 avait notamment pour but de diminuer les impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques liés aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental souhaite acquérir, dans le cadre d'un marché négocié, 53 «Bluecar». Celles-ci viendront compléter la flotte déjà existante de véhicules électriques (28).

Une opportunité pour le Département

La résiliation en juin dernier du contrat qui liait le syndicat mixte Autolib en région parisienne avec le groupe Bolloré a libéré 3 500 Bluecar. C'est cette opportunité dont se saisit le Conseil départemental, permettant d'acquérir des véhicules à prix intéressant.